



Lundi
2373

Ma chère amie,
J'espère que vous êtes tout-à-fait
revenue.

M. Delcappé a fait présenter Samedi
le dossier diplomatique à la Cour par un secrétaire
d'ambassade quelconque qui ne connaît rien de
l'affaire. M. de S. avait pour mission d'implément
de le présenter à la Cour, sans explication ni commentaire.
Samedi. La Cour a alors rendu un arrêt
en enjoignant au ministre des affaires étrangères
de lui faire présenter le dossier diplomatique
dans les meilleurs délais, c'est-à-dire en 1899, c'est-à-dire
en l'expliquant et en le commentant.

J'aurais que vous soyez averti
pour prier M. Bratsou d'insister auprès du
Gouvernement et de M. Delcappé, pour que ce
soit M. Paléologue qui présente le dossier
puisque c'est lui qui l'a déjà présenté en 1899, qui s'est
chargé de le présenter cum ultra fois; en outre,

pour que l'on joigne à ce dossier, qui s'écrit
au près de Reims, les dépêches diplomatiques
qui ont été échangées après le près de Reims (en
pendant) au sujet de l'arrestation des témoins
étrangers.

Merci vivement à l'avance et avec
sincèrement bien affectueux

Lorenz